

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°2 du 13 janvier 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°15

ARRÊTÉ
portant abrogation d'un texte.

Du 5 décembre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des soutiens et des finances ; sous-direction administrative et financière ; bureau de la réglementation administrative et financière.*

ARRÊTÉ portant abrogation d'un texte.

Du 5 décembre 2011

NOR D E F G 1 2 5 0 0 4 A

Texte abrogé :

Arrêté du 18 juin 1987 (BOC/PA, p. 2367).

Référence de publication : BOC N°2 du 13 janvier 2012, texte 15.

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu l'article R. 3412-6. du code de la défense - Partie réglementaire, III,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 18 juin 1987 ⁽¹⁾ portant dissolution et création de foyers au groupement de gendarmes auxiliaires et à l'école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et par
délégation :

*Le général,
sous-directeur administratif et financier,*

Jean-Michel VANDENBERGHE.

(1) BOC/PA, p. 2367.